

Préparer les données de caisse pour un contrôle fiscal

Un contrôle de caisse exige plus qu'un Ticket Z : le justificatif de conformité, la cartographie des systèmes, les clôtures, les données sécurisées, les pistes d'audit, les sauvegardes et les rapprochements doivent pouvoir être présentés sans modifier la production.

Fiche : FIS-CTL-001 **Public :** direction, comptabilité, responsables de caisse et techniciens

Risque : critique **Catégorie :** Facturation électronique et conformité fiscale

Mise à jour : 6 août 2026

Réponse directe

Préparez le document de conformité applicable à la version utilisée, l'inventaire des systèmes d'encaissement, les clôtures fiscales, une archive fiscale KWISATZ créée et contrôlée, les sauvegardes, les journaux de ventes et de règlements ainsi que les rapprochements. Dans KWISATZ, la procédure documentée se trouve dans Vente directe > Procédures > Création d'une archive fiscale. Ne modifiez, ne purgez et ne reconstituez aucune donnée pour présenter un dossier artificiellement « nettoyé ».

Conseil pour les paramètres, archives et interventions

Conseil technicien : ne lancez pas une reconstruction de clôture, une purge, une réindexation, une restauration ou une correction massive dans le seul but de préparer un contrôle. Préservez l'état constaté, réalisez une sauvegarde complète et faites intervenir un technicien KWISATZ. Le périmètre juridique doit également être validé par le conseil fiscal ou comptable de l'entreprise.

Sommaire

1. **Nature des fonctions KWISATZ citées**
2. **Repères de version**

3. **Licence et disponibilité**
4. **Protection des données**
5. **Cadre légal présenté dans les sources documentaires**
6. **Contrôle inopiné et sanction**
7. **Recenser tous les systèmes d'encaissement**
8. **Préparer le certificat ou l'attestation**
9. **Attestation individuelle de l'éditeur utilisable en 2026**
10. **Vérifier les données administratives**
11. **Vérifier la chronologie des postes**
12. **Contrôler les clôtures fiscales**
13. **Ticket Z, décompte et clôture fiscale**
14. **Créer une archive fiscale**
15. **Contenu documenté de l'archive fiscale**
16. **Périmètre certifié KWISATZ documenté**
17. **Préparer les pistes d'audit**
18. **Corrections et annulations**
19. **Contrôler la cohérence des tickets**
20. **Rapprocher les ventes et règlements**
21. **Tableau de rapprochement conseillé**
22. **Ne pas confondre archive fiscale et FEC**
23. **Multi-caisses et caisses autonomes**
24. **Sauvegardes à préparer**
25. **Préparer un environnement de restitution**
26. **Dossier documentaire à remettre au responsable**
27. **Contrôle interne périodique conseillé**
28. **Checklist avant contrôle**
29. **Actions à éviter**
30. **Compatibilité documentée**

- 31. **Diagnostic rapide**
- 32. **Résultat attendu**
- 33. **Sources documentaires**

1. Nature des fonctions KWISATZ citées

Une fonction de consultation, de correction, financière, de périphérique ou de sélection n'a pas le même effet. Les fonctions citées ci-dessous restent limitées au comportement documenté.

Fonction	Nature	Effet documenté et limite
079	Fonction financière	Décompte ; reste distinct du prélèvement, de la dépense diverse et de l'apport.
155	Fonction de correction administrative	Peut corriger le rattachement administratif d'un ticket selon la procédure documentée.

Conseil technicien — Relevez le modèle, le raccordement et les réglages actuels. Testez le périphérique sur une caisse de recette, un changement à la fois, puis faites valider le retour en production.

2. Repères de version

Les références de version ci-dessous sont conservées comme repères documentaires. Les menus, options et comportements doivent être contrôlés sur la version et la sérialisation réellement installées ; une évolution plus récente peut avoir modifié le fonctionnement.

3. Licence et disponibilité

La dépendance de licence mentionnée dans ce document provient des sources. Sa disponibilité peut varier selon la version, la sérialisation, le partenaire ou l'installation ; faites-la valider techniquement avant de modifier l'environnement.

Conseil technicien — Vérifiez la disponibilité selon la version, la sérialisation, le partenaire et l'installation. Relevez la licence actuelle et faites valider toute évolution avant déploiement.

4. Protection des données

Protection des données — Limitez les données exportées au strict nécessaire, protégez les fichiers et restreignez les accès. Supprimez les copies devenues inutiles, respectez les oppositions et désabonnements, et n'imprimez pas de données sensibles sans nécessité opérationnelle. Une carte, un code-barres ou un identifiant visible ne constitue pas à lui seul une preuve d'identité forte.

5. Cadre légal présenté dans les sources documentaires

Le dispositif vise les assujettis à la TVA qui enregistrent, au moyen d'un logiciel ou système de caisse, les règlements d'opérations avec des clients particuliers ne donnant pas lieu à facturation obligatoire, sous réserve des exclusions et tempéraments prévus.

- Le système doit garantir l'inaltérabilité, la sécurisation, la conservation et l'archivage des données.
- La conformité peut être justifiée par un certificat d'un organisme accrédité ou par une attestation individuelle de l'éditeur conforme au modèle administratif.
- Dans un logiciel multifonction, seule la fonctionnalité de caisse et d'encaissement entre dans ce périmètre.
- Tous les modes de règlement enregistrés par la fonctionnalité de caisse peuvent être concernés.
- Une sauvegarde technique ne remplace pas l'archive fiscale.

Conseil fiscal : le champ d'application dépend de l'activité réelle, des clients, du mode de facturation et des éventuelles exonérations. Faites confirmer le périmètre par le conseil comptable ou fiscal de l'entreprise.

6. Contrôle inopiné et sanction

Le Livre des procédures fiscales permet une intervention inopinée dans les locaux professionnels, entre 8 h et 20 h ou pendant les heures d'activité, afin de contrôler le justificatif. Depuis le 1er juillet 2026, la procédure prévoit aussi la présentation des terminaux ou systèmes de paiement électronique et le relevé de leurs références.

Élément	Repère
Justificatif	Certificat ou attestation correspondant au logiciel, à son périmètre et à la version utilisée.
Avis et procès-verbal	Avis remis au début de l'intervention et procès-verbal établi à son issue.
Observations	Le texte en vigueur prévoit un délai de trente jours pour formuler des observations et fournir le justificatif demandé.
Amende	7 500 € par logiciel ou système de caisse concerné en cas de défaut de justification, selon les conditions légales applicables.

Conseil fiscal : les textes relatifs au contrôle ont évolué en 2026. Conservez le document actuel et faites vérifier la procédure applicable au jour du contrôle.

Conseil technicien — Sauvegardez, relevez les réglages existants et testez cette modification sur un dossier ou une caisse de recette. Ne changez qu'un paramètre à la fois et faites valider les réglages sensibles par un technicien KWISATZ.

7. Recenser tous les systèmes d'encaissement

Conseil technicien : toute opération touchant aux clôtures fiscales, aux archives, aux pistes d'audit, aux corrections ou aux restaurations doit être réalisée ou validée avec l'aide d'un technicien KWISATZ. Sauvegardez l'état initial et n'intervenez jamais directement dans les tables fiscales.

Système	Données à relever
Caisse réseau	Nom du poste, centre, numéro de caisse, version, licence et magasin.
Caisse autonome	Licence, période locale, méthode de remontée des tickets et archives locales.
Balance avec encaissement	Modèle, logiciel, licence et présence réelle d'une fonction mémorisant les règlements.
Borne / automate	Fonction d'encaissement, modes de paiement et transmission des tickets.
Site ou application	Déterminer si les paiements sont enregistrés extra-comptablement dans une fonctionnalité de caisse.
Ancien matériel conservé	Dates d'utilisation, justificatifs et archives accessibles.

Le justificatif est attaché au produit et à sa version. Plusieurs installations strictement identiques d'une même entité peuvent relever d'un même document selon les conditions administratives ; vérifiez ce point avec l'éditeur et le conseil fiscal.

8. Préparer le certificat ou l'attestation

Conseil technicien : toute opération touchant aux clôtures fiscales, aux archives, aux pistes d'audit, aux corrections ou aux restaurations doit être réalisée ou validée avec l'aide d'un technicien KWISATZ. Sauvegardez l'état initial et n'intervenez jamais directement dans les tables fiscales.

La documentation KWISATZ fournie indique qu'Dans les versions documentées à partir de 3.56R8, la fenêtre « À propos » mentionne le certificat suivant :

LNE n° 33016 — révision 4 du 16 septembre 2025

1. Ouvrez **À propos** sur chaque installation.
2. Relevez la version exacte.
3. Relevez le numéro de licence et le SIRET associé.

4. Obtenez auprès de l'éditeur ou du distributeur le certificat ou l'attestation correspondant.
5. Vérifiez que le périmètre et les versions couvertes correspondent à l'installation réelle.
6. Conservez le document complet avec ses annexes éventuelles.

Le numéro affiché constitue un repère documentaire. Demandez à l'éditeur le certificat ou l'attestation actuellement applicable à la version et à la licence réellement utilisées.

9. Attestation individuelle de l'éditeur utilisable en 2026

Depuis le 21 février 2026, la conformité peut être justifiée par une attestation individuelle délivrée par l'éditeur, en alternative au certificat.

- Le volet 1 identifie l'éditeur, le logiciel, la version, la licence et le périmètre couvert.
- Le volet 2 doit être complété et signé par l'entreprise utilisatrice.
- Les deux volets doivent pouvoir être présentés à l'administration.
- Le document doit correspondre à la version majeure ou aux versions mineures explicitement couvertes.

Un ancien modèle d'attestation incomplet, non signé ou portant sur une autre version n'est pas un dossier de preuve satisfaisant.

10. Vérifier les données administratives

Conseil technicien : toute opération touchant aux clôtures fiscales, aux archives, aux pistes d'audit, aux corrections ou aux restaurations doit être réalisée ou validée avec l'aide d'un technicien KWISATZ. Sauvegardez l'état initial et n'intervenez jamais directement dans les tables fiscales.

Donnée	Contrôle
Raison sociale	Nom juridique utilisé pendant la période contrôlée.
SIREN / SIRET	Identifiants exacts du dossier et de l'établissement.
Adresse	Adresse d'exploitation et historique en cas de changement.
TVA intracommunautaire	Numéro cohérent avec la société.
Licence source	Correspondance entre licence, établissement et données de vente.
Version	Historique des versions utilisées sur la période.

Repère de diagnostic : HFISCAL_001 . Ce repère interne ne doit pas être modifié directement. Faites analyser et valider le réglage par un technicien KWISATZ après sauvegarde et relevé de la configuration.

11. Vérifier la chronologie des postes

Conseil technicien : toute opération touchant aux clôtures fiscales, aux archives, aux pistes d'audit, aux corrections ou aux restaurations doit être réalisée ou validée avec l'aide d'un technicien KWISATZ. Sauvegardez l'état initial et n'intervenez jamais directement dans les tables fiscales.

En réseau, la chronologie stricte exige des postes synchronisés sur la même heure.

- Vérifiez l'heure du serveur.
- Vérifiez l'heure de chaque caisse.
- Vérifiez le service de temps Windows.
- Conservez la procédure de synchronisation des postes.
- Repérez les changements d'heure ou incidents historiques importants.

Des horloges divergentes compliquent la chronologie des tickets, corrections, clôtures, TPE et événements d'audit.

12. Contrôler les clôtures fiscales

Conseil technicien : la fonction 158 et ses paramètres -MODE0 et -MODE1 doivent être utilisés selon la procédure du dossier. N'intervenez jamais directement sur HFISCAL_006.

La fonction documentée est :

158 — Clôture fiscale (journée ou mois)

-MODE0 ou absence de paramètre : journée

-MODE1 : mois

Contrôle	Action
Jours d'activité	Vérifier la présence des clôtures journalières attendues.
Fin de mois	Vérifier la clôture mensuelle et l'absence de retard bloquant.
Multi-caisses	Contrôler toutes les origines de tickets et la procédure centralisée.
Incidents	Documenter toute reprise technique des clôtures.

Toute intervention sur HFISCAL_006, y compris une reconstruction, est exceptionnelle et réservée au support KWISATZ après sauvegarde et analyse.

13. Ticket Z, décompte et clôture fiscale

Élément	Fonction	Ne prouve pas seul
Ticket Z / statistique	Synthèse des ventes et règlements.	L'intégralité des données sécurisées.
Décompte 079	Comptage financier depuis le précédent décompte.	La clôture fiscale du périmètre certifié.
Clôture fiscale 158	Fige les totaux fiscaux de journée ou de mois.	Le rapprochement bancaire.
Archive fiscale	Restitution des données fiscales demandées.	Le FEC de comptabilité générale.

Ne présentez pas un simple Ticket Z comme substitut de l'archive fiscale ou du justificatif de conformité.

Conseil technicien — Sauvegardez, relevez les réglages existants et testez cette modification sur un dossier ou une caisse de recette. Ne changez qu'un paramètre à la fois et faites valider les réglages sensibles par un technicien KWISATZ.

14. Créer une archive fiscale

Conseil technicien : créez d'abord une sauvegarde, sélectionnez une période conforme et testez l'ouverture de l'archive. Ne modifiez pas son contenu après création.

Vente directe > Procédures > Création d'une archive fiscale

1. Identifiez la période demandée.
2. Créez d'abord une sauvegarde du dossier.
3. Ouvrez la procédure d'archive fiscale.
4. Sélectionnez la date de début et la date de fin.
5. Vérifiez que la période ne dépasse pas une année civile.
6. Choisissez une destination protégée et accessible.

7. Lancez la création.
8. Conservez le journal ou message de fin.
9. Vérifiez l'ouverture et le contenu de l'archive.
10. Copiez-la sur un support distinct.

La procédure KWISATZ documentée autorise une archive sur une journée ou sur une période ne dépassant pas une année civile. Elle peut être utilisée sur l'exercice en cours sans attendre toutes les clôtures mensuelles.

15. Contenu documenté de l'archive fiscale

Conseil technicien : toute opération touchant aux clôtures fiscales, aux archives, aux pistes d'audit, aux corrections ou aux restaurations doit être réalisée ou validée avec l'aide d'un technicien KWISATZ. Sauvegardez l'état initial et n'intervenez jamais directement dans les tables fiscales.

Les évolutions liées à l'audit LNE ont notamment documenté l'export des données suivantes :

- entêtes de tickets, avec le SIRET de la société concernée ;
- lignes de ventes, avec le total HT fiscal ;
- règlements des tickets ;
- clôtures issues de `HFISCAL_006` ;
- données fiscales et pistes d'audit incluses dans le périmètre certifié selon la version.

Repère de diagnostic : `FAV_ENTETE` , `FAV_DETAIL` , `COMPTE_CLIENT` . Ce repère interne ne doit pas être modifié directement. Faites analyser et valider le réglage par un technicien KWISATZ après sauvegarde et relevé de la configuration.

Les identifiants techniques conservés dans cette section sont uniquement des repères de diagnostic ou de modèle. Ne modifiez jamais directement une table, un index ou un fichier interne.

16. Périmètre certifié KWISATZ documenté

Conseil technicien : toute opération touchant aux clôtures fiscales, aux archives, aux pistes d'audit, aux corrections ou aux restaurations doit être réalisée ou validée avec l'aide d'un technicien KWISATZ. Sauvegardez l'état initial et n'intervenez jamais directement dans les tables fiscales.

Table ou famille	Rôle
TICKET_COMPTEUR	Chronologie des tickets.
TICKET_ENTETE	Entête, date, caisse, vendeur, client et totaux.
TICKET_VENTE	Lignes vendues, quantités, prix, TVA et totaux fiscaux.
TICKET_REGLEMENT	Moyens et montants encaissés.
PAUDIT	Événements importants et pistes d'audit.
HFISCAL_001	Historique des informations administratives.
HFISCAL_006	Clôtures fiscales documentées.

Cette liste provient de la documentation KWISATZ fournie. Le périmètre opposable doit être vérifié dans le certificat ou l'attestation couvrant la version utilisée.

17. Préparer les pistes d'audit

Conseil technicien : ne supprimez et ne remplacez aucune piste d'audit. En cas d'anomalie, conservez l'état constaté et transmettez les éléments au support KWISATZ.

La documentation KWISATZ associe PAUDIT à la traçabilité d'événements fiscaux et techniques importants.

- création d'une archive fiscale ;
- détection d'anomalies ou événements fiscaux documentés ;
- opérations et corrections devant rester traçables selon la version ;
- autres événements compris dans le périmètre certifié de la version utilisée.

Ne supprimez, ne réindexez et ne remplacez pas les pistes d'audit avant un contrôle sans procédure support documentée et sauvegarde complète.

18. Corrections et annulations

Conseil technicien : utilisez uniquement les fonctions applicatives 155, 156 et 157. Toute correction complexe doit être contrôlée par un technicien KWISATZ.

Fonction	Usage	Trace attendue
155	Correction des données administratives de l'entête d'un ticket.	Utiliser uniquement l'écran applicatif et contrôler l'historique disponible.
156	Correction des moyens de paiement, en mode rapide ou avancé.	Conserver le motif, les justificatifs et le rapprochement des règlements.
157	Contre-passation d'un ticket validé.	Génération documentée d'un ticket négatif correspondant au ticket d'origine.
Réimpression	Nouvelle impression d'un ticket existant.	Contrôler les mentions et traces disponibles selon la version.

Ne supprimez pas un ticket validé pour corriger une erreur. Utilisez les fonctions prévues et conservez le motif et le justificatif.

19. Contrôler la cohérence des tickets

Conseil technicien : toute opération touchant aux clôtures fiscales, aux archives, aux pistes d'audit, aux corrections ou aux restaurations doit être réalisée ou validée avec l'aide d'un technicien KWISATZ. Sauvegardez l'état initial et n'intervenez jamais directement dans les tables fiscales.

Contrôle	Question
Chronologie	Les numéros et horodatages sont-ils cohérents par licence et caisse ?
Totaux	Somme des lignes = total ticket après remises et opérations spéciales ?
TVA	Bases et montants correspondent-ils aux taux configurés ?
Règlements	Somme des règlements = montant soldé ou reste dû documenté ?
Annulations	Chaque contre-passation référence-t-elle une opération identifiable ?
Duplicata	Les réimpressions sont-elles traçables ?
Tickets provisoires	Les notes non soldées portent-elles la mention prévue ?

20. Rapprocher les ventes et règlements

Conseil technicien : toute opération touchant aux clôtures fiscales, aux archives, aux pistes d'audit, aux corrections ou aux restaurations doit être réalisée ou validée avec l'aide d'un technicien KWISATZ. Sauvegardez l'état initial et n'intervenez jamais directement dans les tables fiscales.

1. Éditez les ventes de la période par caisse et taux de TVA.
2. Éditez les règlements par moyen de paiement.
3. Comparez aux Ticket Z et clôtures.
4. Rapprochez les cartes avec les télécollectes TPE.
5. Rapprochez espèces avec les décomptes et prélèvements.
6. Rapprochez chèques avec les remises.
7. Comparez les totaux au pont comptable.
8. Expliquez les écarts par des pièces datées.

Comparez d'abord les montants bruts KWISATZ aux justificatifs TPE, puis seulement aux crédits bancaires nets de commissions.

21. Tableau de rapprochement conseillé

Période	KWISATZ TTC	Règlements	Clôture	Comptabilité	Écart
Journée	Tickets par TVA.	Espèces, CB, chèques, autres.	Clôture fiscale journée.	Export ou journal importé.	Motif daté.
Mois	Somme des journées.	Somme par moyen.	Clôture fiscale mensuelle.	Journaux comptables.	Contrôle cumulé.
Exercice	Archives et statistiques.	Totaux annuels.	Clôtures disponibles.	FEC comptable.	Justification globale.

Conseil technicien — Sauvegardez avant le traitement, conservez les paramètres et le fichier source, puis testez un échantillon sur un dossier de recette. Contrôlez les résultats avant de traiter l'ensemble.

22. Ne pas confondre archive fiscale et FEC

Archive fiscale KWISATZ	FEC
Données sécurisées du périmètre caisse.	Écritures définitives de la comptabilité générale.
Créée depuis Vente directe > Procédures.	Produit par le logiciel comptable lors d'un contrôle de comptabilité.
Tickets, ventes, règlements et clôtures.	Journaux, comptes, écritures, lettrage et références comptables.

L'archive fiscale de caisse et le FEC répondent à des finalités distinctes. Ne renommez pas un export KWISATZ en FEC ; faites produire le fichier des écritures comptables par le logiciel de comptabilité compétent.

Conseil technicien — Sauvegardez avant le traitement, conservez les paramètres et le fichier source, puis testez un échantillon sur un dossier de recette. Contrôlez les résultats avant de traiter l'ensemble.

23. Multi-caisses et caisses autonomes

Conseil technicien : faites contrôler les remontées, doublons, périodes manquantes et archives locales avant de produire une archive centrale.

Dans un environnement mixte réseau et autonome :

- vérifier la remontée complète des tickets depuis chaque caisse source ;
- contrôler l'identifiant de caisse et la chronologie des tickets ;
- générer l'archive centrale seulement après contrôle des flux ;
- conserver les sauvegardes et archives locales lorsqu'elles existent ;
- documenter toute interruption, reprise ou restauration.

Une archive centrale incomplète ne doit pas masquer l'absence d'une remontée. Préservez les sources locales et faites analyser les écarts par un technicien KWISATZ.

24. Sauvegardes à préparer

Conseil technicien : toute opération touchant aux clôtures fiscales, aux archives, aux pistes d'audit, aux corrections ou aux restaurations doit être réalisée ou validée avec l'aide d'un technicien KWISATZ. Sauvegardez l'état initial et n'intervenez jamais directement dans les tables fiscales.

- Archive KWISATZ récente et testée.
- Copie hors du serveur.
- Sauvegardes couvrant la période contrôlée.
- Documentation de restauration.
- Historique des changements de serveur ou de caisse.
- Conservation des anciennes versions nécessaires à la lecture des archives.

Une sauvegarde ne remplace pas l'archive fiscale. Elle sert à préserver et restaurer l'environnement, pas à fournir directement le format de contrôle demandé.

25. Préparer un environnement de restitution

Conseil technicien : préparez le poste de restitution avec un technicien KWISATZ. Une copie de test ne doit déclencher aucun envoi, aucune clôture ni aucune synchronisation réelle.

1. Choisissez un poste identifié pour la démonstration.
2. Vérifiez la version KWISATZ.
3. Testez l'ouverture du dossier.
4. Testez la création d'une archive sur une période courte.
5. Vérifiez l'accès aux listes de tickets, règlements et clôtures.
6. Neutralisez les envois, communications et interfaces dans toute copie de test.
7. Préparez un technicien et un responsable métier.

Travaillez sur une copie clairement identifiée ou en lecture contrôlée. Toute neutralisation d'interface, d'envoi, de synchronisation ou de clôture doit être réalisée avec un technicien KWISATZ.

26. Dossier documentaire à remettre au responsable

Conseil technicien : toute opération touchant aux clôtures fiscales, aux archives, aux pistes d'audit, aux corrections ou aux restaurations doit être réalisée ou validée avec l'aide d'un technicien KWISATZ. Sauvegardez l'état initial et n'intervenez jamais directement dans les tables fiscales.

Pièce	Contenu
Justificatif conformité	Certificat ou attestation complet et applicable.
Inventaire systèmes	Licences, versions, caisses, balances, bornes et sites.
Cartographie	Serveur, postes, autonomes, interfaces de remontée et sauvegardes.
Procédure clôtures	Journalière, mensuelle et gestion des incidents.
Archive fiscale	Fichier test, période, date de création et contrôle d'ouverture.
Rapprochements	TVA, règlements, TPE, banque, décomptes et comptabilité.
Journal incidents	Pannes, restaurations, interventions support et mesures correctives.
Sauvegardes	Politique, emplacements, tests de restauration et responsables.

27. Contrôle interne périodique conseillé

Conseil technicien : toute opération touchant aux clôtures fiscales, aux archives, aux pistes d'audit, aux corrections ou aux restaurations doit être réalisée ou validée avec l'aide d'un technicien KWISATZ. Sauvegardez l'état initial et n'intervenez jamais directement dans les tables fiscales.

1. Vérifier la clôture fiscale mensuelle.
2. Comparer le chiffre d'affaires aux journées.
3. Comparer TVA théorique et déclarée.
4. Rapprocher les règlements.
5. Contrôler annulations, offerts, remises et corrections.
6. Contrôler la dernière sauvegarde.
7. Créer périodiquement une archive fiscale de test.
8. Documenter les écarts.

28. Checklist avant contrôle

Conseil technicien : toute opération touchant aux clôtures fiscales, aux archives, aux pistes d'audit, aux corrections ou aux restaurations doit être réalisée ou validée avec l'aide d'un technicien KWISATZ. Sauvegardez l'état initial et n'intervenez jamais directement dans les tables fiscales.

Contrôle	Validation
Certificat ou attestation applicable	☐
Version, licence et SIRET relevés	☐
Toutes les caisses recensées	☐
Horloges synchronisées	☐
Clôtures journalières contrôlées	☐
Clôtures mensuelles contrôlées	☐
Archive fiscale créée et ouverte	☐
Pistes d'audit préservées	☐
Règlements rapprochés	☐
FEC préparé par la comptabilité	☐
Sauvegarde hors serveur disponible	☐
Contacts responsable et technicien définis	☐

29. Actions à éviter

- Fournir un certificat correspondant à une autre version.
- Utiliser une attestation non signée par l'entreprise.
- Modifier ou purger les tickets avant le contrôle.

- Repère de diagnostic : HFISCAL_006 . Ce repère interne ne doit pas être modifié directement. Faites analyser et valider le réglage par un technicien KWISATZ après sauvegarde et relevé de la configuration.
- Reconstituer artificiellement les clôtures sans support.
- Présenter un Ticket Z comme archive fiscale.
- Présenter l'archive fiscale comme FEC.
- Oublier les caisses autonomes, balances ou bornes.
- Renvoyer des données depuis une copie de test.
- Masquer un incident de restauration ou une période manquante.

30. Compatibilité documentée

Conseil technicien : toute opération touchant aux clôtures fiscales, aux archives, aux pistes d'audit, aux corrections ou aux restaurations doit être réalisée ou validée avec l'aide d'un technicien KWISATZ. Sauvegardez l'état initial et n'intervenez jamais directement dans les tables fiscales.

Fonction	Repère	Condition
Document de conformité	Certificat ou attestation individuelle	Vérifier la version, la licence et le périmètre couverts.
Certificat mentionné dans KWISATZ	33016 révision 4 dans la documentation 3.56R8	Demander le document actuellement applicable.
Archive fiscale	Vente directe > Procédures	Période ne dépassant pas une année civile.
Clôture journée	Fonction 158 -MODE0 ou sans paramètre	Journée fiscale.
Clôture mois	Fonction 158 -MODE1	Mois fiscal.
Correction entête	Fonction 155	Données administratives du ticket.
Correction règlements	Fonction 156	Correction rapide ou avancée.
Contre-passation	Fonction 157	Création d'un ticket négatif correspondant.
Pistes d'audit	PAUDIT	Ne pas supprimer ou modifier directement.

31. Diagnostic rapide

Conseil technicien : toute opération touchant aux clôtures fiscales, aux archives, aux pistes d'audit, aux corrections ou aux restaurations doit être réalisée ou validée avec l'aide d'un technicien KWISATZ. Sauvegardez l'état initial et n'intervenez jamais directement dans les tables fiscales.

Le certificat affiché dans À propos est ancien

Relevez la version exacte et demandez à l'éditeur le certificat ou l'attestation applicable. Ne mettez pas à jour la production pendant le contrôle sans procédure validée.

L'attestation n'est pas signée par l'entreprise

Le volet utilisateur doit être complété et signé. Ne modifiez pas le volet éditeur ; demandez un nouveau document si les références sont incorrectes.

Une clôture mensuelle manque

Ne supprimez aucun fichier fiscal. Sauvegardez et faites analyser la chronologie par le support.

L'archive dépasse une année civile

Créez plusieurs archives distinctes, chacune limitée à une année civile.

L'archive n'inclut pas les FAV de gestion

C'est cohérent avec le périmètre fiscal documenté. Préparez séparément les documents et la comptabilité si demandés.

Les tickets autonomes manquent sur le serveur

Contrôlez interfaces de remontée et conservez les archives locales. Ne fabriquez pas une archive centrale incomplète sans signaler l'anomalie.

Le total CB diffère de la banque

Rapprochez d'abord KWISATZ au brut TPE, puis le lot au crédit net en expliquant les commissions.

Des tickets ont été réimprimés

Préparez les informations de duplicata et les compteurs d'impression ; une réimpression n'est pas une nouvelle vente.

Une restauration a été réalisée pendant la période

Conservez l'archive restaurée, le rapport d'intervention, la période éventuellement perdue et les contrôles effectués.

Le comptable demande le FEC à KWISATZ

Préparez l'export comptable KWISATZ, puis faites produire le FEC définitif par le logiciel de comptabilité.

Le contrôle est inopiné

Présentez le justificatif préparé, l'inventaire des systèmes et le contact responsable. Ne lancez pas de correction technique improvisée.

Un fichier fiscal semble corrompu

Arrêtez toute intervention, sauvegardez l'état actuel et contactez le support KWISATZ. Ne supprimez, ne remplacez et ne réindexez pas PAUDIT ou les tables HFISCAL.

32. Résultat attendu

L'entreprise peut identifier chaque système d'encaissement, présenter un justificatif applicable, produire une archive fiscale lisible sur la période demandée et expliquer la chronologie des tickets, clôtures, corrections et règlements. Les totaux sont rapprochés avec les TPE, décomptes et écritures comptables, tandis que les sauvegardes et incidents restent documentés sans altération de la production.

33. Sources documentaires

- Code général des impôts — article 286, version en vigueur depuis le 27 juin 2026.
- Code général des impôts — article 1770 duodecies, sanction applicable au défaut de justification.
- Livre des procédures fiscales — article L. 80 O, version en vigueur depuis le 1er juillet 2026.
- BOFiP BOI-TVA-DECLA-30-10-30 du 25 mars 2026 — logiciels ou systèmes de caisse sécurisés.
- BOFiP BOI-LETTRE-000242 du 25 mars 2026 — modèle d'attestation individuelle.
- Documentation KWISATZ — fonction 158, archive fiscale, tables du périmètre et certificat 33016 révision 4.
- Documentation des fonctions de caisse KWISATZ — fonctions 155, 156 et 157.

Documentation KWISATZ. Cette fiche a été vérifiée au 3 août 2026 à partir de la documentation KWISATZ et des textes officiels cités. Toute intervention sur les clôtures, archives, pistes d'audit, corrections ou restaurations doit être réalisée ou validée avec l'aide d'un technicien KWISATZ. Le périmètre juridique propre à l'entreprise doit être confirmé par son conseil fiscal ou comptable.

Catégorie : Facturation électronique et conformité fiscale · Mise à jour : 6 août 2026.